

Dans l'optique de favoriser l'installation de maraîchers, d'augmenter la production maraîchère conventionnelle ou biologique dans le département, de favoriser un approvisionnement alimentaire de proximité et de saison et de maintenir son soutien auprès des petites et moyennes exploitations, **le Conseil départemental des Landes déploie des Espaces Tests Agricoles (ETAL40).**



### POUR DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE

Vous devez télécharger le dossier d'inscription sur **landes.fr** et l'envoyer

- par mél à **agriculture@landes.fr**
- ou par courrier à :  
Département des Landes  
Pôle Agriculture et Forêt  
à l'attention de Sabine Dauga  
23 rue Victor Hugo  
40025 Mont-de-Marsan cedex



## LES PROFESSIONNELS À VOS CÔTÉS

**Sabine DAUGA**  
Chargée de mission  
ETAL40  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES LANDES

**Fanny ANDRE**  
Conseillère installation  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DES LANDES

**Emmanuel PLANTIER**  
Conseiller agriculture  
biologique  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DES LANDES

**Cédric HERVOUET**  
Conseiller technique  
maraîchage bio  
AGROBIO40

**Juliette CHEVAL**  
Animatrice  
FÉDÉRATION DES CUMA  
BÉARN-LANDES-PAYS BASQUE

**Fabienne NOVION**  
Chargée de mission  
COUVEUSE ENVOLEA

**Antoine PARISOT**  
Animateur  
ASSOCIATION LANDAISE POUR  
LA PROMOTION DE  
L'AGRICULTURE DURABLE

**Sophie SARRAUTE**  
Directrice  
CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
ET DE PROMOTIONS  
AGRIcoles DES LANDES

Avec le soutien technique de :



Département des Landes  
Pôle Agriculture et Forêt  
Hôtel du Département  
23 rue Victor-Hugo  
40025 Mont-de-Marsan cedex  
Tél. : 05 58 05 41 76  
Mél. : agriculture@landes.fr



[leslandesaumenu.fr/etal40](http://leslandesaumenu.fr/etal40)

Les Landes, le Département



**ETAL40**  
ESPACES TESTS AGRICOLES LANDAIS

## Tester son projet agricole, c'est possible avec ETAL40

Les Landes au menu !



©Photos : S. Zamboni/Dpt40 - Concept - imp. - Service graphique /Dpt40 - 09/22



Les Actions Agricoles et Rurales





### C'EST QUOI ?

Un dispositif d'accompagnement innovant, d'une durée de 3 ans maximum, à destination de futurs exploitants agricoles



### POUR QUI ?



- Pour ceux qui ont un projet professionnel en maraîchage et qui ont déjà capitalisé de l'expérience
- Pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, avec ou sans indemnités

## ETAL40

soutient votre projet agricole

### POURQUOI ?

- Expérimenter la viabilité technique et économique de son projet d'installation
- Vérifier sa capacité à gérer, valoriser et commercialiser ses productions agricoles
- Initier son projet de manière responsable et autonome
- Conforter l'adéquation entre son projet de vie et son projet professionnel



### POUR QUELLES ACTIVITÉS ?



- Maraîchage prioritairement
- En agriculture biologique ou conventionnelle



### COMMENT ?

Chaque entrepreneur à l'essai bénéficie :

- d'un hébergement juridique, administratif et fiscal via un contrat CAPE
- de la mise à disposition gratuite et temporaire de terrains (1,5 ha) et d'équipements agricoles mutualisés (serres, système d'irrigation, microtracteur, planteuse, broyeur...) au sein de la CUMA Maraîchage 40
- d'un accompagnement personnalisé technique et humain

### LES AVANTAGES AVEC ETAL40

En tant qu'entrepreneur à l'essai,

- vous aurez un statut équivalent à celui d'exploitant agricole
- votre rémunération : préservation des minima sociaux et rémunération complémentaire possible en fonction du rendement de l'activité,
- vous disposerez d'un accompagnement sur mesure : en fonction de vos besoins (conduite et entretien d'engins agricoles, suivi sanitaire, aide à la gestion, commercialisation...), des techniciens vous apporteront expertises et conseils pour faciliter votre activité.

### ET APRÈS ?

À l'issue du dispositif, si vous souhaitez concrétiser votre projet d'installation, les acteurs concernés vous accompagneront dans vos démarches.

“ C'est exactement ce qu'il nous fallait. Le risque est maîtrisé car l'investissement de notre part est quasi nul.

Pauline Pellegrini et Yann Leconte  
ETAL40 de Mimizan  
(janvier 2020 à décembre 2021)

Le but était de vérifier si je pouvais dégager un salaire avant de m'installer définitivement.

Guillaume Bourez - ETAL40 de Magescq  
(septembre 2019 à janvier 2021)

